

Formation FG22 : Le contrôle URSSAF : déroulé et points de vigilance

🕒 0.5 jour

📅 Dernière modification le 13 mars 2026

Présentation

Anticiper les zones de risques liées à un contrôle URSSAF en intégrant des bonnes pratiques en matière d'établissement des paies et d'interface paie-comptabilité.

Objectifs de la formation

- ✓ Disposer d'une vue d'ensemble du déroulé d'un contrôle URSSAF et des principaux motifs de redressement
- ✓ Intégrer de bonnes pratiques en matière de prévention du risque de redressement URSSAF.

Public

- ✓ Gestionnaire de paie, responsable RH, comptable
- Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap

Pré-requis

Connaissance de base en gestion de la paie et/ ou en matière de comptabilité.

Programme

Introduction

- 📌 Rappel du cadre juridique du contrôle URSSAF (art. L243-7 à L243-13 & R243-59 à R243-60-3 CSS)
- 📌 Statistiques concernant les contrôles URSSAF (taux de redressement et principaux motifs)
- 📌 Distinction contrôle sur place (contrôle comptable d'assiette) / sur pièces (R243-59-3 CSS)

Le déroulement du contrôle URSSAF sur place - Des opérations de contrôles

L'ouverture du contrôle

- 📌 Avis de passage (J-30)
- 📌 Liste des documents à préparer (documents sociaux, comptables, juridiques)

Le déroulé des opérations de contrôle

- 📌 Charte du cotisant (dernière mise à jour : arrêté du 31/01/2024)
- 📌 Réponses aux demandes de l'inspecteur
- 📌 Condition d'utilisation des techniques de contrôle par échantillonnage (arrêté du 11/04/2007)
- 📌 Bulletin Officiel de la Sécurité Sociale (BOSS) : opposable à l'administration

La lettre d'observations et la réponse du cotisant

La lettre d'observations

- 📌 Situations possibles : aucune irrégularité relevée ; irrégularités relevées avec correction pour l'avenir seulement ; irrégularités relevées avec redressement (environ des 70% cas)
- 📌 La structure de la lettre d'observations en cas de redressement (art. R243-59 du Code de la Sécurité sociale)

Modalités de réponse du cotisant

- 📌 Délai
- 📌 Contenu de la réponse et éléments de preuve apportés en cas de contestation

- Vue d'ensemble de la phase contentieuse en cas de désaccord persistant

Les points de vigilance pour limiter les risques de redressement URSSAF - Concernant l'établissement des paies

Les points de vigilance sur le fond

- Du paramétrage des indemnités de fin de contrat (indemnité de licenciement, rupture conventionnelle, transaction)
- Le paramétrage des réductions et exonérations de charges patronales
- De l'utilisation du rescrit social

Les points de vigilance sur la forme

- Disposer des actes signés concernant les régimes de prévoyance, retraite supplémentaire et intéressement / PPV
- Documenter les règles applicables au sein de l'entreprise en matière de décompte du temps de travail.

Les points de vigilance pour limiter les risques de redressement URSSAF - Concernant les aspects liés à la comptabilité

Les frais professionnels

- Définition (Arrêté du 04/09/2025)
- Règles en matière de justification et d'évaluation

Les avantages en nature

- Définition (arrêté du 25/02/2025)
- Règles en matière d'évaluation

Les obligations de vérification à l'égard des prestataires

- Attestation de vigilance

Les plus de la formation

- Méthode démonstrative, affirmative, interrogative, découverte

Évaluation

- La validation des acquis se fait tout au long de la formation à travers des exercices d'application et des études de cas
- Un questionnaire d'évaluation des acquis est remis à chaque participant au terme de la formation

Dates

En inter - Présentiel:

- Pas de session prévue prochainement

En inter - Distanciel:

- 22 janvier 2027 - de 9h00 à 13h00
- 29 avril 2027 - de 13h30 à 17h30
- 5 juillet 2027 - de 9h00 à 13h00

Tarifs

En inter - Distanciel

Adhérents

255 € nets de taxes par personne.

Non-adhérents

320 € nets de taxes par personne.

Formation disponible en intra

Une formation intra c'est :

- ✓ Une analyse précise de votre demande
- ✓ Une proposition détaillée de formation
- ✓ Une formation planifiée en concertation avec le centre de formation

Sur devis seulement.